



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 17925

Texte de la question

Mme Bernadette Laclais attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative, sur le devenir des réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficulté (RASED). Elle met l'accent sur la question majeure que constitue la sortie sans diplôme ou formation qualifiante de près de 150 000 jeunes chaque année. Pour faire face à cette situation, des dispositifs ont été mis en place pour apporter un appui aux élèves qui, pour des raisons diverses, se trouvent en grande difficulté et en voie de décrochage. Les réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficultés en font partie. Ils présentent cette caractéristique de dépasser le seul cadre scolaire en se situant à l'interface famille-école et en associant des professionnels tels que des psychologues et des rééducateurs. L'efficacité de ce dispositif a été démontrée par différentes recherches et enquêtes ainsi que par un rapport parlementaire réalisé par X. Breton et G. Gaudron. Or, dans les dernières années, les moyens affectés aux RASED ont sensiblement diminué, avec notamment depuis quatre ans la diminution de près de 50 % des postes d'enseignants spécialisés. Elle souhaite savoir si le Gouvernement entend confirmer les missions des RASED dans sa politique de lutte contre l'échec scolaire et, dans cette hypothèse, si elle envisage de rétablir leurs moyens et d'affirmer la pérennité de ce dispositif dans les prochains textes qui devraient venir en discussion au Parlement, relatifs à la réforme de l'école.

Texte de la réponse

Le Gouvernement précédent a, au cours des cinq dernières années, supprimé plus de 77 000 postes dans l'éducation nationale, dont 14 000 suppressions avaient été programmées pour cette rentrée. L'école française s'en trouve dans une situation particulièrement dégradée. Une des conséquences les plus graves de cette politique réside dans la mise à mal des Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), essentiels pour aider les élèves les plus fragiles. Le Président de la République a souhaité faire de la jeunesse le cœur de sa stratégie pour le redressement de la France. Il a fixé au ministère de l'éducation nationale un objectif : faire réussir tous les élèves. La lutte contre la difficulté scolaire doit donc redevenir une priorité. Il s'est engagé à refonder le système scolaire et à recréer sur cinq ans 60 000 postes d'enseignants et de personnels éducatifs, médico-sociaux, administratifs et techniques qui sont indispensables à la bonne marche des établissements scolaires. Aussi, au regard de l'urgence, le Gouvernement a-t-il décidé de faire tout son possible et d'attribuer dans des délais très courts des moyens nouveaux. 1 000 professeurs des écoles ont été recrutés parmi le vivier des candidats admissibles aux concours de l'enseignement, garantissant ainsi la valeur professionnelle de ces enseignants. Les postes nouveaux ont été répartis dans les académies par les rectorats, dans le souci de l'intérêt général, selon une méthode transparente et juste reposant sur des critères objectifs : le niveau d'encadrement et la variation attendue des effectifs d'élèves, la difficulté sociale et scolaire et, enfin, la ruralité. Une partie de cette dotation supplémentaire est venue renforcer les RASED dans les écoles qui en ont le plus besoin. Cet effort n'a pas été suffisant pour remédier à toutes les situations difficiles que connaissent les enseignants dans les écoles pour aider les élèves. C'est la raison pour laquelle la priorité accordée au primaire, qui sera nettement exprimée dans la future loi d'orientation et de programmation, aura pour objet de créer des conditions nouvelles d'enseignement. Une des mesures essentielles de cette politique sera le dispositif « plus de

maîtres que de classes » qui favorisera l'aide et l'accompagnement de tous les élèves. Il s'articulera avec une réflexion majeure sur l'évolution du rôle et des missions des RASED en explicitant les complémentarités possibles des différents dispositifs. Un groupe de travail inter catégoriel co-piloté par la direction générale de l'enseignement scolaire et l'inspection générale de l'éducation nationale a été mis en place. Il doit proposer les évolutions nécessaires dans le fonctionnement des RASED pour leur redonner toute leur place dans le système éducatif. Cette réflexion essentielle se poursuivra par un dialogue social avec les organisations représentatives des personnels.

Données clés

Auteur : [Mme Bernadette Laclais](#)

Circonscription : Savoie (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17925

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Réussite éducative

Ministère attributaire : Réussite éducative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1500

Réponse publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2311